

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 013-211300157-20260410-2026\_042A-AU

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

MAIRIE  
DE  
**BOUC BEL AIR**

N°2026.042

Code Postal 13320

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant le cadre dans lequel l'Assemblée communale peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire.

Vu la délibération n°26.02.03 du conseil municipal en date du 30 mars 2026 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**OBJET :**

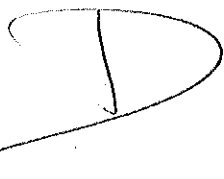
CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC  
L'ASSOCIATION  
« THIRTEEN'S ROCK »  
POUR L'ANIMATION  
GRACIEUSE D'UN  
ATELIER DE  
DECOUVERTE SUR LES  
TEMPS  
PERISCOLAIRES POUR  
LES ELEVES DEMI-  
PENSIONNAIRE DE  
L'ECOLE  
ELEMENTAIRE PINS

Considérant que l'accessibilité à tous les enfants d'une diversité d'activités culturelles est un enjeu majeur pour la collectivité ;

**DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** : la convention d'animation gracieuse des temps d'activités périscolaires (pause méridienne) avec l'association « THIRTEEN'S ROCK » est approuvée.

Fait à Bouc Bel Air, le 10 avril 2026

  
Mathieu PIETRI.

Certifié exécutoire, Reçu en  
Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 27/04/2026